

Réponse de Madame Anne VIGNERON, Proviseur, ci-jointe.

13625 AIX EN PROVENCE  
cedex 1

J'accuse réception du rapport d'observations définitives sur la gestion du Lycée Paul Cézanne, années 1998 à 2001, en date du 28 janvier 2003.

1. Sur le Fond du rapport :

Pas d'observation à formuler si ce n'est sur la méconnaissance des logiciels portant le label « RIP ». Ces logiciels sont connus des enseignants, ils ne sont pas utilisés car soit ils ne sont pas adaptés au Lycée (faits plutôt pour le Collège), soit ils sont trop pointus. Il est à constater qu'ils ne figurent pas souvent dans les listes de diffusion du Corps d'Inspection.

2. Sur la médiatisation du rapport

L'essentiel du rapport porte sur l'informatique pédagogique.

- Le 1<sup>er</sup> § constate que :
  - Le ratio du Lycée est de neuf élèves par micro pour un ratio moyen habituel de 12 élèves par micro.
  - L'établissement a pris des dispositions pour assurer l'organisation pédagogique des TICE et mis en place un groupe de pilotage pour déterminer la politique de l'établissement.
  - L'Etablissement se donne des moyens pour assurer cette organisation.
  - L'établissement s'est doté d'un site WEB.
- Le 2<sup>ème</sup> § constate que les équipements sont utilisés et que le Lycée se donne les moyens de faire utiliser ses équipements en formant notamment tous ses élèves à l'utilisation de cet outil.
- Le 3<sup>ème</sup> § note enfin qu'en matière de maintenance, l'établissement, comme tous les autres, fait ce qu'il peut, par lui-même, faute de l'existence d'un corps spécialisé de techniciens pour la maintenance des matériels pédagogiques.

L'analyse faite par la Chambre sur la gestion de l'établissement infirme donc une présentation faite dans un article de presse récent (La Provence du 11/02/03, page 22 : « Comment l'argent public est mal géré dans la région »).

La Proviseur,

Anne VIGNERON

